



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

168-24 Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Armand a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 168-24 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble de la Municipalité de Saint-Armand.

Le projet de règlement numéro 168-24 vise à permettre de déroger aux rigueurs des règlements d'urbanisme et de convenir d'un projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Cet outil réglementaire offre par le fait même une flexibilité et une plus grande adaptation à la spécificité des quartiers.

Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité.

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement est soumis à la population pour consultation.
3. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 22 juillet 2024 à 19 h 00 au centre communautaire situé au 444 chemin Bradley. Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou une personne désignée par celle-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
4. Que le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de la Municipalité, au 414, chemin Luke à Saint-Armand, durant les heures normales de bureau ou sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.saint-armand.qc.ca.
5. Le projet de règlement numéro 168-24 **ne contient pas** des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Saint-Armand, ce 10 juillet 2024

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, résidente de Saint-Armand, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis d'assemblée publique de consultation du projet de règlement no. 168-24 conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 10 juillet avant 17h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand;

Je certifie que le présent avis public sera publié dans le journal L'Avenir et des Rivières dans l'édition du 10 juillet 2024.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.
En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Armand ce 10 juillet 2024.



Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière